19° Assemblée Générale



Adhérents: 189, dont 19 couples. Dix associations.

Présents: 31 personnes sont présentes dans la salle dont un journaliste.

Parmi ces personnes, 29 sont membres de notre Association et à jour de cotisation.

Pouvoirs: nous avons reçu 10 pouvoirs.

Quorum: le 11 juin 2022, 74 membres sont à jour de cotisation et 8 membres en sont dispensés, le quorum se calcule sur 82 membres. Le quorum étant d'un tiers, il s'élève donc à 27. L'Assemblée Générale a été régulièrement convoquée et le quorum de la présente réunion étant atteint (29 + 10), l'Assemblée peut valablement délibérer.

Excusés:

CA: Didier Morin, Lionel Coste.

Elus: Maires de Beaulieu, Chambonas, Rosières, ComCom Cèze-Cévennes.



19 ° Assemblée Générale

RAPPORT D'ACTIVITES

- 1 Etudier
- 2 Faire connaître
 - 3 Protéger





Inventaire général de la biodiversité

Enfin! base de données

CARDOBS de l'INPN

Démarrage grâce à une aide de 4000 euros du Muséum NHN

Au 1 janvier 2022, 1194 stations, 9320 relevés pour 1048 espèces sont dans le compte CardObs de Païolive, ce qui en fait le 65ème compte ayant fourni le plus de données.

Désormais toute donnée est saisie. Il reste la saisie des données anciennes, souvent mal référencées.

Open Obs





Prospections botaniques : Simon Contant

Mousses. Stages autour de Scorpiorum Sendteri.

Prospections botaniques sur la Montagne de la Serre. Alex Gerland-Reille

Chênes têtards : Alex Gerland-Reille

Tardigrades: Alex Gerland-Reille. Perspectives pour les mousses.

Libellules: Gunther Fleck. Macromia splendens.

Papillons: Jade Costechareire

Pélobate : Jade Costechareire

Rollier: Jade Costechareire

Grand-Duc : Jade Costechareire

Chauve-souris: François Schwaab

Le Granzon

19° Assemblée Générale Rapport d'activité – 1-Etudier

Mousses

Évaluation démographique, écologique et stratégie de développement d'une population de Scorpiurium sendtneri à Païolive

Cette mousse est très peu connue en France et semble avoir été observée uniquement dans le bois de Païolive, où elle est particulièrement abondante sur reliefs ruiniformes karstiques. Quel est l'effectif de cette population ? Pourquoi et comment peut-elle être ombrophobe (développement dans des microhabitats protégés des précipitations, dans des cavités ou sous des encorbellements), ce qui est assez original pour une mousse ? Comment se reproduit-elle ?

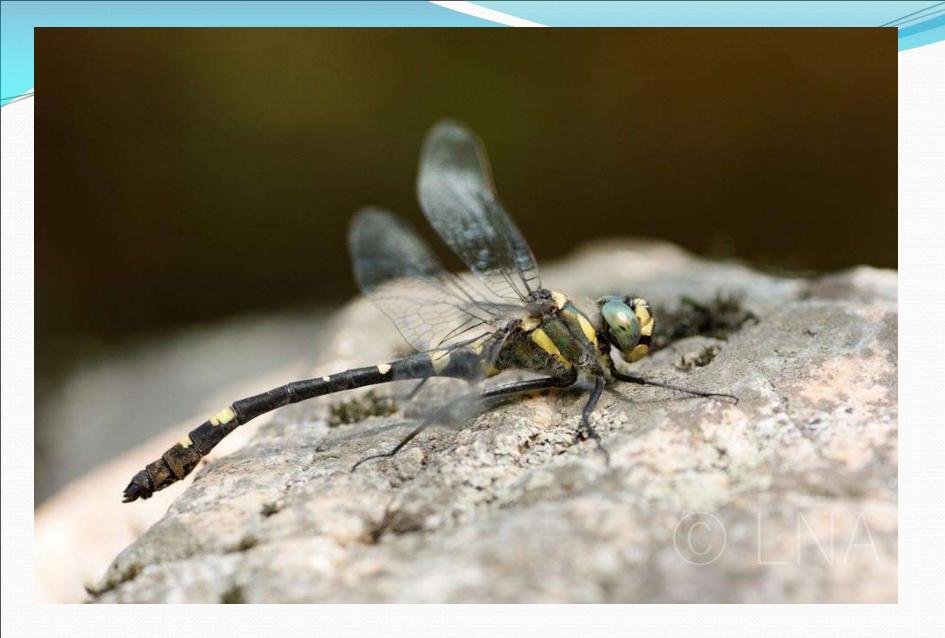
Il semble qu'elle exige un karst profond, avec de grands reliefs ruiniformes de plusieurs mètres de hauteur pour se développer.

Sa préférence pour des blocs fissurés et la proximité de cavités laisse à penser que les failles dans la roche et des cavités dans le sol pourraient avoir un effet de tamponnement de l'atmosphère, avec des émissions d'air frais et de l'humidité en été et une certaine protection contre les grands froids en hiver. Bien qu'elle soit peu exposée à la pluie en raison de son microhabitat protégé, souvent sous des abris, cette circulation d'air humide induite par les cavités du karst l'aide sûrement à s'hydrater. que sous abri, rares sont les espèces qui arrivent à se développer à cause du manque d'eau. On peut donc émettre l'hypothèse que le microhabitat particulier occupé par *Scorpiurium sendtneri* est lié à une grande sensibilité à la compétition et une capacité à extraire l'humidité d'un air frais en circulation. Cette espèce est donc particulièrement caractéristique de la chênaie sur karst. Cet habitat particulier permet d'expliquer sa grande rareté en Europe de l'ouest et l'importance de la population de Païolive.

19° Assemblée Générale Rapport d'activité – 1-Etudiei PATOLIVE

- Le Granzon
- Objet d'étude car objet d'inquiétude

		familles		ion 1 /edel	station 2 barrage de tuf		Station 3 Mas de Granzon		
	1		juin-05	juin-20	iuin_05	juin-20	juin-05	ini	n-20
	1	Hydrozoaires	2	juni 20	40	juiii Lo	juni co	3	20.15.5
		Némathelminthes	1		- 22				
	VERS	Oligochètes	44		69		1		9
		Glossiphoniidae			1		2		-
MOLLUSQUES	Lymnaeidae					7		1	
	Physidae							5	
	Hydrobia				3				
	Sphaeridae			9		8			
C	RUSTACES	Astacidae	1	1					
O	COSTACES	Gammaridae	> 100	> 100	> 100	> 100	6	۸	100
	PLECOPTERES	Chloroperlidae/Perlodid.			1		S		
		Baetidae	26		16	16	10		8
		Caenidae	2 3		51		5	1	
	EPHEMEROPTERES	Leptophlebiidae	7	2					
		Ponatantidae		1		1	G .		6
		Heptageniidae	1				S.		
		Lestidae			12		s	es	
		Coenagrionidae	2 3				s =====	otei	
		Platycnemididae	¿		6		S	Anisoptères Zygoptères	1
	ODONATES	Calopterygidae	2,		2				
		Aeschnidae			2				
		: ************************************			1				
		Gomphidae	e		8				1
		Libellulidae			1				1
	-	Gerridae			1		1		
	HETEROPTERES	Hydrometridae	4						
INSECTES		Nepidae					1		
		Chironomidae	84	97	> 100		72	>	100
		Empididae			-5555				1
		Ceratopogonidae					2		
	DIPTERES	Culicidae					6		
	DII 121123	Clinocerinae		1		2			
		Simuliidae							1
		Athericidae		4 (6		9		
		Sciomyzidae	1				40		_
	COLEODTEDES	Elmidae	5		28		13		6
	COLEOPTERES	Dytiscidae	-				2		
	-	Hydrophilidae	4	4			1		
		Hydropsychidae		4	5		9		
		Hydroptilidae Leptoceridae	2	1	51		2		
	TRICHOPTERES	Limnephilidae		- 30	54		XXX		
	TRIGHOF TERES	Polycentropodidae	1	-			XXX		
		Psychomyiidae	1		1		9		
		Rhyacophilidae	-	(1	1	7		
		Tanyadoprimado		-					
Total individus hors	Total individus hors Gammares et chironomes		96	10	303	23	57	į	54
nombre de familles			15	8	22	6	14	1	13
illes présentes en 1	2005 et absentes en 2020								
	005 et présentes en 2020		1						



Macromia splendens

19 ° Assemblée Générale

Rapport d'activité – 2- Faire connaître



En général, réduction la deuxième année de suite en raison des contraintes sanitaires. Ont été maintenus :

L'été : stand aux Trois-Seigneurs avec un nouveau barnum et une présentation de reptiles par Maxime.

Lettre de Païolive, numéro 7 et 8. Le neuvième est sous presse. Diffusion plus limitée en 2020 et 2021.

Animations : Ecole de Rosières, Centre Revivre, groupes divers

Mise à jour du site internet, page Facebook

Plaque Gil Jouanard



TO ASSEMBLE OCHERALE

Rapport d'activité – 2- Faire connaître



Reprise des conférences et sorties en 2022

- Trois conférences de Mme Serre-Collet sur reptiles et batraciens à Labeaume, Joyeuse et Les Vans. Bonne assistance.
- Conférence de Gérard Duvallet sur l'effondrement des populations d'insectes.
- - Sorties ornithologique, botanique, géologique. Bon intérêt.
- Conférences à Joyeuse. Com Com intéressée par une suite et un programme régulier sur la biodiversité.



LÉGENDES ET VÉRITÉ

DIMANCHE 13 MARS 18 H 30

CENTRE D'ACQUEIL DES VANS

par Françoise Serre-Collet

du Muséum National d'Histoire Naturelle qui dédicacera ses livres



Renseignements 06 76 22 23 19



Conférence de Françoise Serre-Collet

Jouill 31 mars à Joyanse

Satismendros, tritons et Cis de nos forêts

La Granet Font: a 18 ti 30

Salamandres, tritons et cie de nos forêts

Jeudi 31 mars 2022
à 18h30 - salle de la Grand Font, Joyeuse

Par Françoise Serre-Collet
du Museum National d'Histoire Naturelle
qui dédicacera ses livres

Renseignements: 06 76 22 23 19

STATE OF THE PARTY OF THE PARTY

En CÉVENNES D'ARDÉCHE www.pays-beoumedroble.com





Jeudi 10 mars 18 h 30

Salle du Récatadou à Labeaume

par Françoise Serre-Collet du Muséum National d'Histoire Naturelle

qui dédicacera ses livres



asacclation PAIOLIVE

Renseignements 06 76 22 23 19 Conferences de Françoise Serre-Collet

Dimenche 13 mars aux Vans
Sorpents de Françoi: Mystes, Algundos di volind
Centre d'accuell à 11 h 38

Length 11 mars à January

Joodi 31 mars à Joycosa Salamandras, tritone et Cie de mos davêts La Grand Fant à 18 h 30



19° Assemblée Générale Rapport d'activité – 3 - Protéger

- Participation à la déclinaison territoriale de la SNAP. Vers une réserve Par Ginés Martinez
- ZAE du Varlet. Consultations toujours en cours pour la révision du PLUi
- Projets de Parcs photovoltaïques : Saint-Brès, Lablachère, Berrias-Casteljau.
- Participation à la révision du Docob du site N 2000 B4
- Fontgraze
- Visites aux 4 Communauté de Communes

Co	m	p	te	S
----	---	---	----	---

Section	Groupe	Compte	Libellé	BClasse	Add. dans	Ouverture EUR	Solde EUR
*			BILAN 2021				
1			ACTIFS				
		10	CCP	1	Α	-2 627,32	-3 311,22
		20	Caisse	1	Α	-32,72	-52,72
		50	Actif transitoire	1	Α	-30,00	
	Α		TOTAL ACTIFS		00	-2 690,04	-3 363,94
2			PASSIFS				
		100	Report à nouveau le 01.01.2021	2	P	2 690,04	2 690,04
		110	Passif transitoire	2	P		
	1000		Résultat net d'exercice (bénéfice ou perte)		Р		673,90
	Р		TOTAL PASSIFS		00	2 690,04	3 363,94
*			COMPTE DE RESULTAT				
4			PRODUITS				
			RECETTES PROPRES				
		400	Cotisations	4	R		2 283,00
		410	Chiros	4	R		218,65
		420	Ventes de marchandises	4	R		607,00
		430	Prestations assurées par l'Association	4	R		1 120,00
		450	Dons	4	R		1 200,00
			SUBVENTIONS				
		460	Subvention Lablachère	4	R		500,00
		470	Subvention Les Vans	4	R		500,00
		480	Subvention Département DIVERS	4	R		7 520,35
		490	Remboursement par MAIF	4	R		286,20
	R		TOTAL PRODUITS	11000	02		14 235,20





3		CHARGES				I
	300	Achats de matériel (acquisition et réparation)	3	С	-919,05	
	305	Prestations pour services	3	С	-7 446,60	
	310	Frais informatique	3	С	-244,00	
	315	Cotisations à d'autres associations	3	С	-1 445,00	
	320	Compte JF	3	С		
	322	Compte FG	3	С		
	325	Matériel de bureau	3	С	-956,03	
	330	Assurances MAIF	3	С	-478,58	
	335	Divers i.e. en attente d'imputation	3	С		
	340	Frais de personnel (conférence, prestation, service civil, etc.)	3	С	-201,76	
	345	Publicité, publications, relations publiques, frais manifestations	3	С	-1 028,93	
	350	Timbres et autres frais postaux	3	С	-75,61	
Section	Groupe Comp	ote Libellé	BClasse	Add. dans	Ouverture Solde EUR EUR -1-	
	355	Frais téléphone et Internet	3	С	-565,54	
	360	Frais bancaires	3	С	-200,20	
	365	Frais justice	3	С		
	С	TOTAL CHARGES		02	-13 561,30	
	02	Perte(+) Bénéfice(-) du Compte de Résultat		1000	673,90	
	00	Différence doit être = 0 (cellule vide)				



	Difference entre Produits et Charges: 218.65		
31/12/202	1 Totaux mouvements	4 969,00	4 750,35
22/12/202	1 Versement indemnité de stage (partie Païolive) à Clara Prothet (stage 2021)		1 020,00
29/08/202	1 Avance AV002 sur Facture Haquart		200,00
29/08/202	1 Don JF pour formation HCB Haquart	200,00	
29/08/202	1 Solde Facture de HCB Haquart		300,00
11/08/202	1 Don François Schwaab pour formation Haquart	300,00	
02/08/202	1 Subvention CD 07 pour Stage Clara Protet (stage 2020)	1 400,00	
02/08/202	1 Versement indemnité de stage (partie CD 07) à Clara Prothet (stage 2020)		1 400,00
05/07/202	1 Versements des droits aux auteurs-photographes du Cours		1 547,00
02/07/202	1 Versement de la SFEPM (Ventes Licences Cours)	3 044,00	
22/01/202	1 Achat Licence Cours par Jean-Laurent Hentz	25,00	

Au final, total des produits : 18 985

Total des charges: 18 311

Excédent: 674 euros

19° Assemblée Générale

Rapport moral



- Le point aujourd'hui sur le moral
- 1) Sortie de la crise sanitaire ? Apparemment oui même si beaucoup gardent des mesures préventives et craignent un retour de mesures coercitives. Mais en deux ans d'innombrables personnes et familles ont été touchées, pas seulement par le virus mais par les mesures censées en protéger. Il y a un malaise profond accumulé et non exprimé, qui se fera sentir pendant encore longtemps et démobilise pour des engagements associatifs. L'avenir apparaît trop incertain à beaucoup pour s'engager ou prendre des décisions.
- La vie associative est atteinte. Exemples de conférences ou de manifestations sans public. Annulation de la retransmission d'une journée du Congrès de l'UICN en septembre. Public des cinémas réduit.
- Beaucoup de dossiers ne progressent pas (Réserve de la Cocalière, Fontgraze, Varlet, Grange aux Pères,)
- Rencontres du Vivant comme test. Il y a eu des adhésions nouvelles.

19° Assemblée Générale Rapport moral



- 2) L'écologie est partout invoquée mais est-ce que cette faveur est porteuse pour les actions d'une association comme la nôtre ?
- A mon avis, non. La crise écologique est utilisée pour faire peur et à ce titre les prédictions sur le climat font plus peur que le constat de chute de la biodiversité. A propos du climat, alors qu'il ne s'agit que de prédictions où les parts respectives du scientifique et du politique sont difficiles à démêler, on justifie aisément des mesures coercitives ou très coûteuses. Mais à propos de la biodiversité, alors que ce sont des constats et que les solutions ne sont pas coûteuses, il est très difficile d'avancer. Les prévisions climatiques catastrophiques, justifiées ou non, accaparent l'attention et les ressources, au détriment des enjeux de biodiversité.

19° Assemblée Générale Rapport moral



Sujet porteur d'avenir : études et formation

La crise n'a pas affecté les études, au contraire.

Beaucoup de demandes de formation : stages, apprentissage

Nous ne pouvons toutes les satisfaire Mais les retours sont très bons. Les étudiants qui passent par l'association sont très satisfaits. Cela indique qu'avec le concours de tous les spécialistes, nous pouvons donner une vraie formation à l'étude de la nature. L'ennui est que les personnes ainsi formées ne restent pas dans la région, même si elles ont généralement fourni un apport de données important.

Nous sommes maintenant agréés directement pour recevoir des volontaires en service civique. C'est une formule intéressante pour nous et aussi pour les volontaires.

Nous avons maintenant un bonne expérience (14 en tout)





19° Assemblée Générale Rapport moral



- Projets pour la suite de 2022, outre la suite des actions engagées :
- Campagne de sensibilisation des vacanciers sur les milieux aquatiques en lien avec l'équipe de la Communauté de Communes. Juillet – août.
- Poursuite de l'accueil aux Trois-Seigneurs et reprise des visites guidées par Jean-Louis Ménétrier
- Réunion du conseil scientifique en août
- Sentier karstique à étudier
- Programme de bio-spéléologie
- Point d'exposition aux Vans, Galerie près du Lavoir

Election du Conseil d'administration



- Béatrice Racapé
- Christophe Bouquet
- Didier Morin
- François Grize
- Jean-François Holthof
- Ginés Martinez
- Lionel Coste
- Guy Defosse
- Jean Caroline
- Elsa Ray
- Simon Contant
- Bernard Klein
- François Schwaab

- Election du Conseil d'administration
- Candidatures



Assemblée générale extraordinaire



 Modification de la rédaction des statuts pour éviter les tracasseries de l'administration qui a du mal à comprendre une direction collégiale.

Proposition de modification de l'Article 9.

Voir ci-dessous.

En conséquence, **Présidence** est systématiquement remplacé par **Bureau**. Cela concerne les articles: 4, 6, 7, 8, bien sûr 9 et 10.

Par ailleurs, nous proposons, à l'article 6, que trois semaines soient remplacés par deux semaines.

STATUTS DE L'ASSOCIATION PAIOLIVE

ARTICLE premier - Constitution, nom et durée. Siège social et adresse postale

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour nom: L'Association Païolive. Sa durée est indéterminée.

Le siège social de l'Association est fixé à la Maison des Associations à 07120 Grospierres et son adresse postale est: Maison des associations, Association Païolive, 07120 Grospierres *. Siège social et adresse postale pourront être modifiés sur simple décision du Conseil d'Administration.

* Le siège social et l'adresse postale ont été modifiés le 15 février 2021 par décision du Conseil d'Administration.

ARTICLE 2 - Objet

L'objet de l'Association est d'étudier, de faire connaître et de protéger le Site de Païolive, au sens large, comprenant les territoires des Gras entre Banne au sud-ouest et le nord de la commune de Labeaume au nord-est. Les communes concernées sont: Labeaume, Banne, Berrias-et-Casteljau, Les Assions, Saint-Genest-de-Beauzon, Lablachère, Joyeuse, Saint-Alban-Auriolles, Grospierres, Chandolas, Les Vans, Ruoms, Chauzon, Rosières, Laurac-en-Vivarais, Saint-André-de-Cruzières, Courry, Saint-Paul-le-Jeune, Beaulieu, Chambonas, Gravières, Saint-Sauveur-de-Cruzières, Saint-Brès et Montréal.

L'Association entend tout mettre en œuvre afin que le Site devienne exemplaire pour tout ce qui regarde les rapports entre l'homme et la nature. Ce Site n'étant pas isolé des régions voisines, l'Association se réserve la possibilité d'intervenir au-delà, si des enjeux écologiques ou socio-économiques, pouvaient concerner le Site de Païolive et des Gras.

L'Association Païolive inscrit son projet dans une dimension d'intérêt général. Sa gestion présente un caractère désintéressé. Elle est ouverte, sans aucune exclusive, à toutes les personnes qui, conscientes de sa valeur patrimoniale exceptionnelle, aiment le Site de Païolive et veulent le léguer aux générations futures. Ses membres viennent des horizons les plus variés: habitants des communes riveraines, propriétaires, agriculteurs, professionnels du tourisme, élus locaux, spécialistes de diverses disciplines scientifiques, vacanciers, promeneurs, amoureux de la nature et en général toutes personnes se sentant concernées, quelles que soient leurs compétences, leurs convictions et leur lieu de résidence. La richesse et l'efficacité de l'Association dépendent précisément de cette diversité.

ARTICLE 3 - Buts, objectifs et moyens d'action

Considérant que:

- · pour protéger il faut aimer, pour aimer il faut connaître,
- le Site de Païolive représente un patrimoine naturel et culturel inestimable à l'échelle européenne,
- · le Site reste insuffisamment étudié,

l'Association se donne pour objectifs de:

- collecter les connaissances relatives aux patrimoines naturels et culturels du Site de Païolive, prolonger, entreprendre ou susciter des études dans les divers domaines des sciences de la vie et de la terre et des sciences humaines:
- partager et diffuser ces connaissances par tous moyens ou supports adéquats auprès de tous les publics;
- contribuer à protéger ces ressources et richesses patrimoniales, tout en les inscrivant durablement dans la vie locale, en partenariat avec les forces vives du territoire: collectivités locales, socioprofessionnelles, autres associations et particuliers concernés.

L'Association se veut être un interlocuteur et une instance de dialogue et de propositions. Son objet est, en dernier recours, la défense des libertés fondamentales contenues dans la Charte de l'Environnement de 2004 de la Constitution du 4 octobre 1958, version mise à jour en janvier 2015.

Puisque le Site de Païolive et des Gras est exemplaire par sa diversité et sa naturalité, l'Association se considère comme partie prenante dans l'ensemble des relations qui s'établissent entre la nature et la société et entend être attentive à tous les aspects de la crise écologique à laquelle elle veut apporter des éléments de réponse, en lien avec les structures publiques ou privées concernées à tous les niveaux: local, régional, national, international.

En conformité avec les lois et réglementations en vigueur, l'Association atteint ses objectifs par toutes actions directes et indirectes contribuant à leur réalisation notamment:

- Etudes et recherches;
- Travaux de protection, de réhabilitation;
- · Conférences, séminaires, rencontres;
- Sessions de sensibilisation, de formation, d'écotourisme sur le Site;
- Accueil de personnels: stagiaires, volontaires du Service Civique, doctorants, etc.
- Diffusion d'informations et de nouvelles connaissances: production, édition et ventes de documents (livres, revues, etc.) sur supports papier ou numérique.

ARTICLE 4 - Composition. Membres. Cotisations

L'Association se compose de membres:

- 1. Actifs;
- 2. Bienfaiteurs:
- 3. Représentants d'associations, dûment accrédités.

Les membres payent une cotisation fixée annuellement par l'Assemblée Générale.

binômes de conjoints, ou des personnes morales.

La cotisation des membres représentants d'associations est la même que celle des membres

Sur proposition du Bureau, le Conseil d'Administration peut dispenser certains membres de payer

une cotisation. La qualité de membre se perd par la démission, le non-paiement de la cotisation, le décès ou la

Les membres actifs et bienfaiteurs sont des personnes physiques à titre individuel ou constituées de

radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour motif grave ou pour toute action ou déclaration portant préjudice à l'Association, après avoir entendu les explications de l'intéressé. ARTICLE 5 - Ressources

L'Association est financée par les cotisations, les subventions, les dons et legs, le produit des prestations de services et de ventes qu'elle réalise ou par toute autre ressource légale ou

réglementaire.

bienfaiteurs.

ARTICLE 6 - Assemblée Générale ordinaire

L'Assemblée Générale ordinaire réunit chaque année l'ensemble des membres de l'Association à jour

de cotisation. Elle est convoquée par le Bureau par courrier électronique (chaque fois que c'est possible) à défaut, par courrier postal. La convocation avec l'ordre du jour est envoyée au moins deux semaines avant la date fixée. L'Assemblée Générale est présidée par un membre du Bureau.

Chaque membre présent ou représenté dispose d'une voix. Le quorum est fixé à un tiers des membres à jour de cotisation, physiquement présents ou représentés. Un membre indisponible peut donner procuration écrite à un autre membre, dans la limite de trois mandats par membre présent. La répartition des mandats non attribués se fera à la discrétion du président de l'Assemblée. A défaut de quorum, l'Assemblée Générale ordinaire est convoquée à nouveau à quinze jours d'intervalle et pourra alors délibérer quel que soit le nombre de membres présents.

Conseil d'Administration ou par 20 % des membres présents.

Le vote s'exerce à main levée. Toutefois, un scrutin secret peut être demandé par le Bureau, le

L'Assemblée entend le rapport moral, vote à la majorité simple les rapports d'activité et financier et fixe le montant des cotisations. Elle renouvelle et élit les membres du Conseil d'Administration.

ARTICLE 7 - Assemblée Générale extraordinaire

des statuts et la dissolution sont de son ressort.

Une Assemblée Générale extraordinaire peut être réunie par le Conseil d'Administration, le Bureau ou sur demande de plus d'un tiers des membres de l'Association. Les modalités de convocation et le mode de fonctionnement sont les mêmes que pour l'Assemblée Générale ordinaire. La modification

ARTICLE 8 - Conseil d'Administration

provisoirement par une personne choisie par le Conseil d'Administration, jusqu'à l'Assemblée Générale suivante. Le Conseil se réunit au moins trois fois par an et autant que nécessaire. Il est convoqué par le Bure ou à la demande d'un quart de ses membres. La convocation avec l'ordre du jour sont envoyés au moins deux semaines avant la date fixée par courrier électronique (chaque fois que c'est possible)

défaut, par courrier postal. Le Conseil est présidé par un membre du Bureau. Les décisions sont

prises à la majorité des voix. En cas d'égalité des voix, le président du Conseil tranche. Une person non membre du Conseil peut être invitée à assister à tout ou partie d'une réunion sans prendre pa

L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration composé de neuf à dix-sept membres élu

pour trois ans par l'Assemblée Générale. Les Administrateurs exercent leurs fonctions bénévolement

Un administrateur est réputé démissionnaire s'il n'assiste pas à trois réunions consécutives sans

justifications ni excuses. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, celui-ci peut être remplac

ARTICLE 9 - Bureau

aux votes éventuels.

et sont rééligibles.

Le Bureau de l'Association est composé d'un Secrétaire général, d'un Trésorier et d'une Présidenc collégiale.

La Présidence collégiale se compose de trois membres élus en son sein par le Conseil

Le Bureau assume la gestion courante de l'Association, organise et préside les réunions des

d'Administration et pour une période de un an, renouvelable. Le Secrétaire général et le Trésorier sont désignés par la Présidence collégiale en son sein.

Assemblées et du Conseil d'Administration et représente l'Association auprès des administrations

ARTICLE 10 – Commissions et Groupes de travail

des partenaires, du public et de la justice.

ARTICLE 11 - Dissolution

La dissolution de l'Association peut être prononcée par l'Assemblée Générale extraordinaire à la

majorité des deux tiers des présents ou représentés. L'actif et les biens sont alors attribués à une plusieurs) association(s), à un organisme ou une collectivité présentant des garanties suffisantes p les recevoir et les utiliser conformément à leur destination initiale.

Le Conseil d'Administration peut créer des Commissions et des Groupes de travail ouverts à des

partenaires extérieurs. Il est régulièrement tenu informé de leurs travaux par le Bureau.

Les présents statuts ont été approuvés par l'Assemblée Constitutive réunie aux Vans le 7 février 2 et modifiés lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 17 février 2018.



RENCONTRES DU VIVANT

- Les 4° Rencontres du Vivant se préparent
- pour les 22-24 juillet à Grospierres
- Ci-dessous le pré-programme :
- Vendredi 22 à 17 heures : Conférence d'ouverture
- Vernissage de l'exposition et rafraîchissement.
- Samedi 23 à partir de 9 h oo
- Sorties et ateliers de terrain, ateliers d'échanges
- <u>à partir de 14 h oo</u>
- Ateliers d'échange
- sortie spéléo

- sortie spéléo
- à 18 h : Conférence sur la biodiversité aquatique
- Dimanche 24 à partir de 9 heures :
- Sorties et ateliers de terrain.
- 11 h 30 : Conférence finale
- Pique-nique
- -----
- En permanence :
- - Une exposition d'oeuvre d'artistes : peintures, dessins, objets..... autour de l'eau
- Stands associatifs autour de la salle polyvalente
- - Une buvette sera ouverte et une petite restauration disponible aux heures des repas.

•



RENCONTRES DU VIVANT

- Vous pouvez d'ores et déjà contribuer à l'organisation des Rencontres en :
- invitant des artistes à exposer
- indiquer des sujets d'ateliers et de sorties de terrain
- indiquer des sujets d'ateliers de discussion
- inviter des bénévoles